

145587 - Comment traiter un mari buveur de vin?

question

Je suis une femme musulmane mariée avec un médecin et mère de trois enfants. Je m'efforce de m'accrocher à ma religion dans la mesure du possible et de craindre Allah Très Haut ici bas et dans l'Au-delà. Au cours de la dernière période, j'ai cessé beaucoup de pratiques prohibées que je faisais (comme la consommation du vin). Je m'efforce de mener ma vie à l'ombre de la religion.

Bien que mon mari soit un médecin, il boit du vin. Il en consomme une fois tous les quelques jours, ce qui m'irrite fortement au point que je n'arrive pas à me maîtriser. J'avais l'habitude de crier devant lui. Maintenant, je reste calme et silencieuse. Je ne lui dis plus rien. Mais je reste très remontée quand il boit du vin. M'est-il permis de manifester la gêne que je ressens quand il boit du vin? Si j'affiche une mine normale comme si j'étais heureuse et indifférente à sa consommation du vin, il serait très heureux et Satisferait tous mes besoins. Parfois il boit devant moi. Comment devrais-je me comporter dans ce cas? Devrais-je montrer mon désaccord ou rester silencieuse et prier pour lui et ne pas laisser apparaître ma colère? La situation est vraiment difficile?

Je suis très inquiète devant cette situation. Mais, Allah soit loué, c'est le seul aspect négatif de ma vie conjugale. S'agissant de l'autre aspect, mon mari est entièrement au service de sa famille. Tout ce que je souhaite est qu'il cesse de boire. Car je crains que cette odieuse habitude ne soit transmise à mes enfants, si mon mari ne change pas de comportement. Je l'aime beaucoup, mais cette habitude me rend difficile de m'occuper des enfants et de mener une vie quotidienne normale en raison de mon angoisse. J'ai le sentiment que si j'employais une méthode plus tendre et plus affectueuse, il pourrait m'écouter et changer de comportement, s'il plaît à Allah.

la réponse favorite

Le vin est la mère des vices. Ses dégâts sur la foi, le corps et la raison n'échappent à aucun homme doué de clairvoyance. Ces dégâts ont déjà été expliqués dans le cadre de la

réponse donnée à la question n° [38145](#).

L'interdiction du vin ne se limite pas à Sa consommation car elle s'étend à Sa fabrication, à son transport, à Sa vente et à la fréquentation des endroits où il est consommé. C'est pourquoi le texte religieux le concernant emploie l'expression « **écartez-vous** ». Le Très Haut dit: **« Ô les croyants! Le vin, le jeu de hasard, les pierres dressées, les flèches de divination ne sont qu'une abomination, œuvre du Diable. Écartez-vous en, afin que vous réussissiez. »** (Coran,5:90).

Cheikh Muhammad al-Amin ache-Chiquita dit: **« s'écarter d'une chose , c'est s'en éloigner et se mettre loin du côté où elle se trouve. »** Extrait de ada al-Bayané,3/33.

C'est pourquoi il ne vous est pas permis de vous asseoir avec votre mari quand il boit du vin ni de le traiter avec courtoisie dans ce cas. Votre devoir consiste plutôt à le sermonner , à lui prodiguer des conseils et à le rappeler Allah. S'il ne réagit pas favorablement, éloignez vous de l'endroit où il boit. Voir les réponses données aux questions n° [12499](#),[127981](#) et [119600](#).

D'Après Abou Saïd al-Khoudri (P.A.A), il avait entendu le Messenger d'Allah (Bénédictio et Salut soient sur lui) dire: **« Que celui d'entre vous qui voit un acte condamnable, le change par Sa main. S'il ne peut pas le faire , qu'il le dénonce. S'il ne peut pas le faire , qu'il le désapprouve. C'est le plus faible degré de la foi. »** (Rapporté par Musli,49).

Le sentiment de désapprobation se traduit par le souci, la tristesse et le chagrin qu'inspire l'existence de l'acte (condamnable). Ce qui exclut toute manifestation de joie en face de ce que fait votre mari et toute attitude d'indifférence envers le mal qu'il perpétue.

Pourtant, il ne sert à rien de crier devant lui. Veillez donc à vous maîtriser en l'appelant très doucement grâce à de belles paroles prononcées de temps en temps, doublées de prières faites en son absence pour lui aux moments déclarés propices à l'exaucement, notamment le dernier tiers de la nuit.

Efforcez vous à donner à vos enfants une bonne éducation tout en éloignant le mal de leurs regards et de leur portée. La moindre des choses est de demander à votre mari de ne pas boire en leur présence. Peut être Allah Très Haut le guidera de manière qu'il se repentira.

Nous sommes d'accord avec vous que si vous employez une méthode marquée par l'affection et la tendresse, votre démarche sera plus agréable et plus efficace. C'est pourquoi le Messager d'Allah (Bénédiction et Salut soient sur lui) nous a appris que **«la douceur embellit toute chose comme elle rend inélégante toute chose dont elle est privée.»** (Rapporté par Mouslim,2594).

Ne cessez de lui dire entre autre que vous ne lui voulez que du bien, notamment le respect des autres et l'adoption d'un comportement exemplaire en toute chose, comme il le fait dans ses rapports avec vous... ou d'autres paroles pareilles susceptibles de laisser un impact sur lui.

Nous demandons à Allah de vous assister à bien faire et de guider votre mari vers les meilleures mœurs , paroles et actions.

Allah le Sait mieux.